

**Déclaration annuelle relative à l'élimination des déchets non dangereux pris en charge par le service public de gestion des déchets**

**Déclaration de la collectivité compétente en matière de collecte pour éliminer les déchets en ISDND**

Je soussigné (« Producteur des déchets » Entité juridique compétente en matière de collecte des déchets) :

Représentée par (« Nom ») :

En qualité de (« Qualité », fonction) :

Atteste être soumis aux obligations de mise en place de tri à la source conformément à l'article L. 2224-16 du code général des collectivités territoriales et avoir mis en place les consignes de tri et dispositifs de collecte séparée pour la collecte des déchets ménagers et assimilés indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Être soumis à l'obligation de mettre en place le tri des :	Consignes de tri et/ou dispositif de collecte séparée : <sup>1</sup>	Eléments de nature à démontrer le respect des obligations de tri
Déchets composés majoritairement de papier, de verre, de métal ou de plastique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Déchets de fractions minérales, de bois et de plâtre pour les déchets de construction et de démolition	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Biodéchets <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Déchets dangereux	Obligatoire à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025		
Déchets textiles	Obligatoire à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025		

<sup>1</sup> Exemple : collecte en porte à porte apport volontaire, déchetterie

<sup>2</sup> Les éléments indiqués doivent justifier la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets ou, pour les zones où n'est pas organisée cette collecte, que les biodéchets sont traités par compostage domestique ou de proximité.

**Précisez les autres consignes de tri à la source et les dispositifs de collecte éventuellement mis en place dans votre collectivité :**

Documents à joindre :

La liste reprise ci-après est non-contraignante et non exhaustive.

- Le cas échéant, documents justifiant le respect des obligations de collecte séparée définies à l'article L. 2224-16 du code général des collectivités territoriales par chaque collectivité compétente en matière de collecte ;
- Tout document justifiant du respect des obligations de tri à la source ;
- Le rapport annuel de caractérisation des déchets soumis à cette obligation.

Fait le ..... à .....

Signature